



Achat de voiture de particulier à particulier

Par tintane

Bonjour,
Je viens d'acheter une voiture à un particulier. Huit jours après l'embrayage lâche. Puis-je casser la vente, me retourner contre le vendeur ou tout simplement payer les réparations et me dire c'est la fatalité. Merci de votre réponse.
Sincères salutations.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous avez acheté à un particulier.
Vous pouvez invoquer la garantie légale des vices cachés, prévue par l'article 1641 du Code civil. Cette garantie s'applique si le défaut (ici, la panne de l'embrayage) était présent avant la vente et qu'il est suffisamment grave pour rendre le véhicule impropre à l'usage auquel il est destiné. Vous devez prouver que le vice caché existait au moment de la vente.

Par chaber

Bonjour

@Kloe bonjour est une marque de politesse (CG du forum)

@Tintane

Dans un premier temps demandez à votre protection juridique si elle peut intervenir
Sinon il faut prouver le vice caché par une expertise contradictoire à vos frais

Si le vendeur ne veut intervenir il faudra demander au tribunal une expertise judiciaire pour laquelle vous devrez faire l'avance des frais sans être certain de le récupérer La moyenne en France est de 2000? à payer cash

Par yapasdequoi

Bonjour Chaber,
Kloe est une IA. Méfiance.

Par yapasdequoi

Je me demande aussi.
D'ailleurs Legavox est mort, saturé par un autre type de robot.

Par Isadore

Bonjour,

Marck lui-même ne peut pas bloquer les comptes, comme sur Legavox. Sur ce forum-ci, il faut une intervention de la société propriétaire du site.

A ma connaissance, le dernier compte bloqué l'a été quand les modérateurs ont piqué une crise suite au harcèlement dont Kang fut victime de la part d'un utilisateur qui n'aimait pas avoir tort. Ca date...

Faut avoir les trolls à l'usure...

Par chaber

Qu'attendez vous pour supprimer cette centaine de messages. Vous êtes modérateur sur Légavox

Par janus2

Bonjour chaber,

Lega Vox à subi une grosse attaque, comme experatoo avant lui. Malheureusement, les droits de modération sont insuffisants pour effacer tous les spam, il faut recharger la base de données et avant cela bloquer les spammeurs. C'est du ressort de l'Administrateur du site que j'ai prévenu, mais vu qu'il ne s'est déjà rien passé pour experatoo...

Je crains que ce Forum ci soit aussi en sursis.

Par ESP

Hello YAPAS

"Marck lui-même ne peut pas bloquer les comptes, comme sur Legavox. Sur ce forum-ci, il faut une intervention de la société propriétaire du site".

Je peux supprimer les comptes, j'ai travaillé plus d'une heure à leur suppression, mais le programme malveillant qui a ciblé LegaVox est le même que celui qui agit encore sur Experatoo. Il est plus rapide que nous, en créant de faux comptes, auteurs eux-mêmes de dizaines de sujets à la minute.

J'ai dû jeter l'éponge !

Demain, j'essayerai de prendre contact par téléphone

"A ma connaissance, le dernier compte bloqué l'a été quand les modérateurs ont piqué une crise suite au harcèlement dont Kang fut victime de la part d'un utilisateur qui n'aimait pas avoir tort."

Cette personne s'est arrêtée lorsque je lui ai demandé poliment et expliqué en quoi c'était inutile.

Par ESP

J'ajoute que j'ai contacté la dite "Kloé", nous verrons si cela s'améliore.

Par janus2

"J'ai dû jeter L'éponge !"

Pareil pour moi. Certains comptes ont plus de 50 messages et ne peuvent être supprimer, je croyais d'ailleurs que cette limite avait été supprimée par l'admin.

Et de toute façon il n'est pas envisageable de supprimer les comptes un à un, il faut la manière forte.

Par ESP

Aïkan n'a jamais supprimé la condition des 50 posts, mais certains administrateurs ou auxiliaires ont la possibilité de radier un membre avec plus de 50 écrits, on a eu l'exemple il y a peu de temps